

Plan de masse cession aux RIVES DU GARDON 2

Commune ALES (007)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : CB Feuille(s) : 000 CB 01 Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]
Número d'ordre du document d'arpentage : 8841 D Document vérifié et numéroté le 17/12/2025 A SDIF de Nîmes Par Laurent PARRAGUIRRE Géomètre Principal Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires ou ayants droit (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies, aux fins : B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain. C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires ou ayants droit ont pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463. _____ le _____	Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 17/12/2025 Support numérique : _____
PTGC DU GARD 67 rue Salomon Reinach 30032 NIMES Téléphone : 04.66.87.60.60 sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr	Modification selon les conventions d'un acte à publier	D'après le document d'arpentage dressé Par VIAL VINCENT (2) Réf. : Le 06/11/2025

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule « a été établie » est remplacée par celle d'une des options (A, B ou C) dans la formule (1). Les propriétaires ou ayants droit ont pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463.
(2) Qualité de la personne signant (géomètre expert, géomètre, géomètre ou technicien autorisé du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités des signataires (C'est-à-dire affectés au propriétaire, mandataire, avocat, représentant qualifié ou l'associé, le copropriétaire, etc.).

